

Rapport des activités 2012-2013



AJEFNE
Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

54, rue Queen
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 1G3
Téléphone : (902) 433-2085 Télécopieur : (902) 433-0066
JURISTES@AJEFNE.NS.CA / WWW.AJEFNE.NS.CA

Rapport de la présidente



En tant que présidente de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, il me fait un grand plaisir de vous présenter le rapport des activités 2012-2013 dans le cadre de notre Assemblée générale annuelle.

L'AJEFNE, au nom de la communauté francophone et acadienne de la Nouvelle-Écosse, continue d'améliorer l'accès aux services juridiques en français pour les membres de la communauté d'une façon remarquable.

Nous avons travaillé pour promouvoir la nomination de juges bilingues. Suite à nos efforts, les deux seuls juges nommés à la cour provinciale cette année sont bilingues. En plus, l'AJEFNE a réussi à promouvoir l'accès à la justice en français en renforçant des liens et créant des partenariats nouveaux pour assurer notre succès comme association.

Au cours de la dernière année, l'AJEFNE a connu des changements qui incluent la fermeture de notre bureau. Nous sommes extrêmement reconnaissants du travail proactif de Nancy Hayes, et surtout de ses efforts continus pour assurer notre succès et notre bon fonctionnement comme association, même sans un local permanent.

Les projets et initiatives de l'AJEFNE qui sont prévus pour 2013-2014 promettent de produire des services à la communauté comme jamais auparavant en Nouvelle-Écosse. Nous avons effectué un plan stratégique pour les prochaines années, qui inclura un centre d'accès à la justice pour fournir des services directement à la communauté acadienne et francophone.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Muise'.

Lynette M. Muise
Présidente

Rapport de la direction générale



Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2012-2013 de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE).

En 2011-2012, nous avons effectué le Portrait du système judiciaire en français en Nouvelle-Écosse. À ce moment, votre message était clair, nous devons trouver une meilleure façon d'offrir un service direct aux francophones et francophiles de la Nouvelle-Écosse. Donc, 2012-2013 a été une période de remise en question.

Durant les dernières années, nous avons vu notre financement diminué faute de fonds dans l'enveloppe de Justice Canada. De plus, Justice Canada se questionne déjà depuis un bon moment sur la satisfaction des citoyens face à notre système de justice et particulièrement, sur le rôle que devrait jouer les associations de juristes. Les études ont démontré que la plupart des problèmes judiciaires ne nécessitent pas l'intervention du système judiciaire formel des avocats et de la Cour. La majorité des gens seraient en mesure de régler leurs problèmes judiciaires eux-mêmes s'ils pouvaient bénéficier d'un peu d'assistance dans le processus de résolution. De plus, le contexte économique étant de plus en plus difficile les gens qui se représentent eux-mêmes ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi, toutes nos actions ont été orientées vers une meilleure façon de répondre aux besoins de notre communauté acadienne et francophone. Pour se faire, nous avons effectué une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de justice de proximité en Nouvelle-Écosse. Selon les résultats de notre étude, nous croyons que le modèle des centres de proximité de justice du Québec représente la façon d'accroître notre capacité à offrir des services directs à la population de la Nouvelle-Écosse et de la sensibiliser davantage quant à ses droits et ses obligations juridiques. Un Centre de justice de proximité offre un meilleur accès à la justice pour les citoyens par des services d'information, de soutien et d'orientation. Ces services sont offerts gratuitement en complémentarité avec les ressources existantes et en

favorisant leur participation. Ils constituent un lieu reconnu d'information juridique et de référence, proche des citoyens, visant à rendre la justice plus accessible et à accroître leur confiance dans le système judiciaire. Notre énergie pour l'année 2013-2014 sera consacrée à l'implantation du premier centre de proximité de justice en Nouvelle-Écosse si nous recevons le financement nécessaire, bien sûr. Mais nous sommes confiants de recevoir l'appui financier de Justice Canada dans la réalisation de ce projet unique en Nouvelle-Écosse.

Malgré cette belle année remplie de défis, nous avons continué nos activités régulières et nous avons réalisé de beaux projets. Je vous invite à en prendre connaissance dans les pages qui suivent.

J'en profite pour remercier notre présidente sortante, maîtresse Lynette Muike avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler. Je remercie aussi tous les membres du conseil d'administration de leur confiance ainsi que leur participation dans nos divers projets. L'AJEFNE est là pour vous alors n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous souhaite donc une bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nancy Hayes'.

À tous, merci
Nancy Hayes, directrice générale

Représentations

L'Association des juristes d'expression française est sollicitée de façon régulière pour participer à divers événements ou rencontres.

Représentation de la présidence

L'AJEFNE est représentée par la présidence au sein de nombreux conseils d'administration provinciaux et nationaux, notamment à la Société du barreau de la Nouvelle-Écosse, au Conseil provincial des membres de la FANE, au Comité consultatif pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles et au Conseil d'administration de la Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law (FAJEFCL). Les réunions de la FAJEFCL se déroulant tant par conférence téléphonique qu'en personne.

L'AJEFNE tient à souligner l'appui de la FAJEFCL dans le dossier concernant le renouvellement de la Feuille de route qui se terminait le 31 mars 2013. La Feuille de route a été renouvelée et repose maintenant sur deux piliers qui sont l'information et la formation. Malgré la disparition du financement de base, l'AJEFNE pourra compter sur du financement accordé à ses projets. Il faut rappeler que le renouvellement de la Feuille de route était essentiel au travail des AJEFs.

Rencontre des directions générales de la FAJEFCL

La FAJEF organise chaque mois des conférences téléphoniques pour permettre aux directions générales des AJEFs de partager des idées de projets, de mettre sur pied des partenariats interprovinciaux et de bénéficier de l'expertise de nos homologues. Ces réunions nous ont aussi permis de suivre la réflexion de chaque AJEF sur son avenir et son positionnement comme fournisseur de services direct aux citoyens et citoyennes de sa province.

Comité provincial de justice

Depuis 2004, l'AJEFNE tient en moyenne quatre rencontres avec les représentants du ministère provincial de la Justice dont une rencontre avec le ministre de la Justice, monsieur Ross Landry. L'AJEFNE continue de s'assurer que les préoccupations et les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse soient entendus par les représentants du ministère et qu'ils soient pris en compte dans les plans de service en français à venir. Ces rencontres ont permis de discuter de plusieurs dossiers dont :

- **Homologation des testaments en français**

L'homologation des testaments en français est une des questions qui demeurent irrésolues depuis longtemps auprès du Ministère de la justice de la Nouvelle-Écosse. En effet, l'article 12 du règlement relatif au *Probate Act* empêche tout citoyen de déposer un testament rédigé uniquement en français au tribunal des successions sans être accompagné d'une traduction. L'AJEFNE poursuit ses revendications pour le changement du règlement afin de faciliter l'accès aux documents testamentaires en français pour les membres de la communauté.

- **Des modifications aux trouses à l'intention des jurés**

Les modifications continuent afin d'améliorer la documentation française pour ceux qui se retrouvent assignés à la fonction de juré. Le tout doit recevoir l'approbation des juges et du ministre de la justice.

- **Les règles de procédure civile**

Les règles sont maintenant disponibles en français sur le site des Cours de la Nouvelle-Écosse. Par contre, elles n'ont toujours pas force de loi donc elles ne peuvent pas être citées comme référence à la cour. De plus, nous savons que les formulaires ont aussi été traduits mais ils ne sont pas disponibles. L'AJEFNE poursuit ses revendications pour le changement de la loi (afin que les règles traduites soient reconnues comme des règles légitimes ayant force de loi) ainsi que l'accès aux formulaires traduits.

- **Service à la cour de la famille**

Lors de notre rencontre avec le ministre Landry, nous avons porté à son attention le manque de services en français à la cour de la famille. Bien que l'administration de la province soit anglaise, nous considérons que la Nouvelle-Écosse a des obligations puisque le *Divorce Act* fait partie des lois fédérales.

- **Divulgence de la preuve de la couronne**

L'AJEFNE a soulevé l'importance pour les accusés qui demandent un procès en français d'obtenir la traduction de la divulgation de la preuve de la couronne afin d'assurer une bonne compréhension des faits qui seront présentés à la cour. Il semble que dans certaines régions acadiennes le document remis soit traduit mais dans la région de Halifax, ce n'est pas le cas.

Représentations

- **Formulaires du Code criminel**

L'AJEFNE a souligné au comité de justice ainsi qu'au ministre que certains formulaires du Code criminel n'étaient pas disponibles en français. Nous leur avons rappelé que selon l'article 849(3) ils ont l'obligation de les fournir. Le ministère effectue présentement une révision de tous ses formulaires et le point sera discuté et vérifié par le comité de révision.

- **Nomination des juges bilingues**

L'AJEFNE reconnaît un certain effort du gouvernement en vue d'améliorer les services juridiques en français avec la nomination, cette année, d'un juge acadien bilingue dans la région de Digby/Annapolis Royal, maître Tim Landry et d'une juge en chef bilingue, à la Cour provinciale et à la Cour de la famille, maître Pamela Williams. Mais nous continuons de sensibiliser le ministre de la justice à l'importance de nommer de plus en plus de juges bilingues.

- **Programme d'information aux parents**

Depuis janvier 2013, le Programme d'information aux parents est offert en français aux parents en instance de divorce ou faisant une demande de garde d'enfant. Lors de cet atelier, les parents sont sensibilisés à l'importance d'établir une communication saine entre eux afin de protéger leurs enfants. Le Programme est offert en personne aux acadiens et francophones à Halifax et par vidéoconférence pour les acadiens et francophones en région et ce, à toutes les 6 semaines. Malheureusement, il n'y a eu aucune demande pour l'atelier à ce jour. Ce projet a été le premier partenariat entre un organisme à but non lucratif et un organisme gouvernemental du domaine de

la justice afin d'offrir un atelier en français. Le ministère de la justice est extrêmement déçu de ce manque d'intérêt de la communauté acadienne et francophone. Si nous désirons que le ministère continue à offrir l'atelier en français, il faut créer la demande. Nous avons vraiment besoin de l'aide de tous pour faire connaître cet excellent atelier et ainsi continuer l'avancement des services en français en Nouvelle-Écosse. Nous vous encourageons à en parler à toutes les personnes que vous connaissez. Ils doivent demander l'atelier en français auprès du *Family Law Information Centre*.

- **Centre de proximité de justice**

Le ministère de la justice ainsi que les Affaires Acadiennes suivent de près l'évolution du dossier sur le projet d'implantation d'un centre de proximité de justice en Nouvelle-Écosse. En janvier dernier, nous leur avons présenté un sommaire exécutif du projet. Nous les avons aussi informés que nous espérons que le ministère acceptera de financer une partie du fonctionnement du centre. Le ministre nous a demandé de présenter un plan d'affaires afin de débiter les discussions.

- Pour terminer, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a encore présenté un plan de service en français pour l'année 2013-2014. Le plan est accessible sur le site internet du ministère à l'adresse suivante http://novascotia.ca/just/global_docs/2013-14_FLS_Plan_french.pdf

L'AJEFNE reconnaît le travail effectué par le ministère de la Justice afin de continuer l'amélioration des services juridiques en français dans notre province.

Représentation de l'AJEFNE à l'ABC (Nouvelle-Écosse)

La présidente agit comme représentante de l'AJEFNE au Conseil d'administration de l'ABC. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année et ont permis de continuer la réflexion sur les échanges entre les deux organismes entre autre pour les besoins en formation de nos membres.

Participation au Comité consultatif pour l'étude sur L'accès à la justice dans les deux langues officielles : Améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures

La direction générale ainsi que la présidente ont été invitées à faire partie du comité consultatif. Nous avons eu quelques réunions téléphoniques ainsi qu'une rencontre en personne à Ottawa présidé par le commissaire Graham Fraser. Les membres du comité sur la nomination des juges bilingues de l'AJEFNE ainsi que tous les membres de l'Association ont aussi été appelés à participer à différentes étapes de l'étude. Le rapport final a été publié en août dernier. Un grand merci à tous ceux qui ont consacré de leur temps à cette étude.

Rencontre avec le Nova Scotia Barristers' Society

L'AJEFNE continue ses rencontres avec le NSBS. Ces rencontres permettent de continuer de sensibiliser le NSBS aux défis rencontrés par l'AJEFNE et ses membres en tant que groupes minoritaires et de rappeler l'importance d'inciter la province à respecter ses obligations envers les acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. De plus, tous les communiqués de l'AJEFNE sont maintenant publiés dans leur bulletin mensuel InForum.

Représentations

Comité consultatif du Centre de traduction et de terminologie juridique (CTTJ) de l'Université de Moncton

Cette année encore, la direction générale s'est rendue à Moncton pour participer à la réunion du Comité consultatif du CTTJ. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les besoins de formation de nos membres et la façon dont le CTTJ et l'université de Moncton peuvent mieux y répondre. Cela nous permet aussi de renforcer les liens entre les divers intervenants.

Comité directeur sur l'immigration francophone

L'AJEFNE siège au comité directeur sur l'immigration francophone. Cette année, le comité a mis beaucoup d'efforts et de temps à mettre sur pied un plan de communication et un plan stratégique.

Rencontre avec Nova Scotia Legal Aid Commission

Nous rencontrons la *Nova Scotia Legal Aid Commission (NSLAC)* afin d'explorer des possibilités de partenariat dans le but d'offrir plus de services à la communauté francophone.

Plan d'action sur la violence familiale 2010

Nous siégeons toujours sur le *Metro Interagency Committee on Family Violence (MICFV)*. Ce comité regroupe des organismes qui s'intéressent à la violence familiale. Grâce à ce comité, nous pouvons mieux sensibiliser les divers intervenants du milieu judiciaire (avocats, policiers, intervenants des maisons de transition, directeurs de service d'intervention, etc..) à la réalité des acadiens et francophones de la province.

Formation

L'AJEFNE continue d'être sollicitée pour offrir des ateliers ou des conférences juridiques portant sur divers domaines du droit. Nous avons, cette année encore, eu la chance d'offrir l'atelier sur les carrières en justice à plusieurs groupes de jeunes présents lors du Salon d'exploration des carrières, organisé par «Le français pour l'avenir» de l'Île-du-Prince-Édouard. Plus de 600 jeunes francophones participent à ce salon présenté à Summerside et à Charlottetown. Nous continuons d'offrir l'atelier sur «Les rôles et les responsabilités d'un conseil d'administration» aux divers organismes de la communauté qui nous en font la demande mais cette année a été particulièrement agréable car grâce à un projet du CDENE nous avons offert l'atelier ainsi que du coaching à 6 organismes à qui nous n'avions jamais eu la chance de l'offrir. Ce fut un grand plaisir de visiter nos régions acadiennes. De plus, il y a encore plusieurs organismes qui continuent de solliciter l'aide de l'AJEFNE pour obtenir des renseignements portant sur les statuts et règlements.

Développement professionnel

L'AJEFNE recherche constamment des formations qui répondent aux besoins de ses membres. En collaboration avec le ministère de la justice de la Nouvelle-Écosse, nous continuons d'offrir des formations qui s'adressent à divers intervenants tel que les agents de probation, les greffiers, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense.

Stagiaire

Durant la dernière année, nous avons eu le privilège d'accueillir Sara Heembrock comme stagiaire du programme de français FRENCH 2002 de l'université Dalhousie. Le but de ce partenariat est d'aider l'étudiant à acquérir des compétences

linguistiques, des compétences interculturelles, le conscientiser à des questions sociales et à découvrir l'importance de l'engagement sociale. Sarah m'a aidé à réviser la présentation sur les carrières en justice afin de la rendre plus attrayante pour les jeunes. Elle a aussi apporté un point de vue très intéressant lors de la préparation de notre émission radiophonique avec MADD lors de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. En plus, elle a participé à notre Journée du droit 2013. Nous tenons à la remercier et nous lui souhaitons un excellent avenir professionnel.

Rencontres avec nos divers partenaires / Services à la communauté

Nous continuons d'appuyer les activités de nos partenaires communautaires en participant à leurs activités ou en créant des partenariats pour des nouveaux projets. C'est pourquoi dans un désir d'appuyer la FANE dans le dossier des circonscriptions électorales, l'AJEFNE a décidé d'agir comme intervenant. Afin de nous assurer la meilleure intervention possible, nous avons fait appel à la firme Heenan Blaikie dont maître Michel Bastarache (ancien juge de la Cour suprême du Canada et spécialiste des droits linguistiques) fait parti. Nous suivons donc le dossier de très près.

Nous répondons toujours aux appels de la communauté pour obtenir de l'information, des dépliants ou trouver un avocat francophone dans leur région. C'est toujours un plaisir de pouvoir les aider. Un fait intéressant, cette année, nous avons même reçu des demandes d'informations de la communauté anglophone ce qui n'était jamais arrivé depuis mon arrivée à l'AJEFNE.

Représentations Projets

Fermeture de notre bureau

En mai dernier, nous avons fermé notre bureau suite à une diminution de nos revenus. Notre adresse postale est maintenant située à la Maison Acadienne au 54 rue Queen, Dartmouth, B2Y 1G3. Ce changement ne nous empêche pas de continuer de répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Notre numéro de téléphone est toujours le même 902-433-2085. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Programmation

En avril dernier, Justice Canada a informé toutes les AJEFs que leur financement de base appelé «Programmation» était aboli. Par contre, nous avons reçu un «Fond transitoire pour 2013-2014» afin de nous permettre de préparer l'avenir de notre association. Afin d'obtenir le «Fond transitoire pour 2013-2014» nous devons nous engager à déposer un plan d'affaires pour 2013-2018 incluant toutes les activités, les intervenants et les besoins financiers nécessaires à notre association et ce, avant le 31 octobre 2013. Pour nous aider dans cette tâche importante, nous avons embauché la consultante Vanessa Haché. Avec elle, nous avons été en mesure de revoir notre mission mais surtout nos actions afin de mieux remplir cette mission. Les AJEFs pourront continuer de compter sur du financement grâce à la réalisation de projets répondants aux 2 piliers de Justice Canada. C'est-à-dire l'information des citoyens et la formation des intervenants du milieu juridique. Durant les 2 dernières années, l'AJEFNE a vu son financement réduit ce qui nous a forcé à abolir un poste et fermer notre bureau. Par contre, nous sommes confiants que l'avenir s'annonce meilleur et nous y travaillons très fort.

Projet SAIC (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes) – Voyage exploratoire des centres de proximité du Québec

Dans le cadre du programme de coopération et d'échanges entre le Québec et la Nouvelle-Écosse, l'AJEFNE a obtenu des fonds pour effectuer un voyage exploratoire des Centres de proximité de justice du Québec. Nous voulions mieux comprendre la création, les services offerts, le fonctionnement et le financement de ces centres afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir un tel centre en Nouvelle-Écosse. Durant notre séjour, nous

avons rencontré la directrice générale du centre de Montréal, maître Michèle Moreau. Nous avons eu la chance de visiter ses installations. Nous avons aussi rencontré monsieur Hubert David, responsable des partenariats et innovation chez Educaloi, un partenaire important pour les centres de proximité de justice. Finalement, nous avons rencontré la responsable de l'implantation du financement des centres au ministère de la justice du Québec. Le projet-pilote de 3 ans des 3 centres du Québec ont connu un grand succès, au point où le ministère de la justice a décidé d'en ouvrir au moins 13 autres à travers la province. À notre retour, nous étions convaincues que nous devons effectuer une étude de faisabilité pour la Nouvelle-Écosse.

Projet «Étude de faisabilité pour un centre de proximité de justice en Nouvelle-Écosse»

Suite à l'appui du SAIC, Justice Canada nous a accordé des fonds afin d'effectuer une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de proximité de justice en Nouvelle-Écosse. Les fonds nous ont permis d'embaucher un consultant, monsieur Eric Mourant, avec qui nous avons exploré ce qui se fait ailleurs au Canada. Monsieur Mourant a aussi évalué si ce type de centre pouvait répondre aux besoins de la communauté acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. Vous pouvez consulter l'étude sur notre site internet au www.ajefne.ns.ca.

Projet «Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels»

Cette année, nous avons mis l'accent sur l'importance de composer le 9-1-1 en cas d'urgence. Ce projet a été réalisé en partenariat avec CKRH, la station radiophonique communautaire de Halifax. Nous avons invité maître Danielle Bastarache, procureure de la Couronne ainsi que l'agent

Projets

Mathieu Gallienne de la GRC à venir répondre à certaines questions sur les différentes étapes et les divers intervenants qui sont impliqués lors d'un appel d'urgence. Nous voulions sensibiliser les gens sur l'importance de l'intervention de la police. Sans leur intervention, la communauté ne reçoit pas toute l'aide dont elle a besoin et dont elle peut bénéficier. L'émission de 2hrs a été rediffusée dans toutes les radios communautaires de la Nouvelle-Écosse ce qui nous a permis de rejoindre toutes les communautés acadiennes de la province.

Journée du droit 2012

La journée du droit 2012 a connu un immense succès. En tout, plus d'une quarantaine d'élèves du cours de droit, de sciences politiques et du baccalauréat international des écoles secondaire du CSAP de toute la province, de même qu'une vingtaine de bénévoles, ont participé à cette journée qui a été à la fois enrichissante et amusante. Cette année, les nombreuses activités se sont déroulées au Quai 21. L'Association du Barreau Canadien qui est l'investigateur de cette journée a voulu se rapprocher de la communauté. Nos jeunes ont eu la chance de visiter les différents kiosques qui offraient une multitude d'informations tant au niveau communautaire que judiciaire. De plus, au cours de cette journée, les élèves ont également rencontré maître Michel Doucet, spécialiste en droit linguistique et professeur à l'université de Moncton. Ils ont aussi eu un débat pour l'adoption d'un projet de loi en compagnie du député d'Argyle, Chris d'Entremont. Le tout a été suivi de différentes présentations dont celle de trois avocats militaires et d'un shérif. La journée s'est terminée avec un procès simulé encadré par plusieurs avocats expérimentés et présidé par maître Michel Doucet dans le rôle du juge.

CliquezJustice.ca

L'AJEFNE est fier d'être partenaire de ce projet pancanadien. Le portail «cliquezjustice.ca» s'adresse aux jeunes, aux adolescents et leurs enseignants, et au grand public. Il apporte à ces publics une information juridique simplifiée, accessible et adaptée pour connaître les carrières en justice, le fonctionnement du système judiciaire ou encore obtenir des réponses générales à de multiples questions de droit (droit de la famille, de l'immigration, des contrats, etc.). Le matériel d'information a été produit par l'AJEFO mais chaque province devait adapter les fiches pour refléter sa réalité juridique. Cette année, l'AJEFNE a eu la chance de compter sur l'aide de maître Nicholas Leblanc pour l'adaptation du matériel. Nous vous invitons à visiter le site <http://www.cliquezjustice.ca/>

Projet «Prévenir l'abus c'est mon but»

L'AJEFNE participe à ce projet pancanadien parrainé par l'AJEFA. Pour la première année de ce projet de 3 ans, maître Nicholas Leblanc a adapté le livret «Prévenir l'abus c'est mon but» développé par l'AJEFA. Nous avons aussi mis sur pied un comité provincial en collaboration avec le Rassemblement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse (RANE). Ce comité nous permet de bénéficier de l'expertise de nos partenaires afin d'offrir le meilleur soutien possible. Certaines AJEFs tel que le Manitoba, ce sont montré intéressées à adapter les fiches juridiques que nous avons développées en 2011. Durant la deuxième année, nous effectuerons une tournée provinciale des régions acadiennes pour remettre le livret et informer nos aînés et notre communauté sur la prévention des diverses formes d'abus. De plus, nous inviterons d'autres partenaires à joindre le comité.

Prix du juriste de l'année

L'Assemblée générale annuelle 2012 a été l'occasion pour l'AJEFNE de remettre, pour une troisième année consécutive, le Prix du juriste à une personne ayant contribué à promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. Cette année, l'AJEFNE a tenu à remettre le prix à maître Donnie Doucet à titre posthume. Sa mère, Germaine Doucet a bien voulu accepté le prix. Elle était accompagnée des membres de sa famille. Ce fût un moment de grande émotion pour tous.

L'Acadie de la Nouvelle-Écosse et la francophonie canadienne ont perdu un ardent défenseur des droits linguistiques. Maître Doucet était seulement âgé de 37 ans lorsqu'il a perdu la vie tragiquement dans un accident de la route. Il était natif de la région de Chéticamp. Il avait présidé l'AJEFNE de 2002 à 2003 et avait aussi siégé sur le conseil d'administration de la FAJEF. Il était particulièrement connu pour sa cause porté devant les tribunaux afin d'obliger la GRC à offrir des services en français sur la transcanadienne à Amherst en Nouvelle-Écosse. Grâce à maître Doucet, le gouvernement fédéral s'est vu dans l'obligation de changer le règlement découlant de la Loi sur les langues officielles, obligeant ainsi la GRC à offrir des services en français au public voyageur à Amherst. Selon la politique du Conseil du Trésor de l'époque, le détachement de la GRC à Amherst était désigné comme un détachement unilingue anglais en vertu du sous-alinéa 5.1(h)(i) du Règlement sur les langues officielles-communications avec le public et prestation des services, même si la preuve avait démontré que 20 % des voyageurs étaient francophones.

Projets

Maître Doucet aurait bien voulu que la décision oblige la GRC à offrir un service dans les deux langues officielles partout où elle patrouillait la transcanadienne mais la décision s'est limitée au bureau de Amherst. On se souviendra de lui car il était une personne honnête, fiable et dédié à son travail qu'il adorait. Il était toujours jovial, aimait s'amuser et était aimé de ses collègues de travail, des gens qu'il côtoyait et de ses amis. Son sens de la justice et d'un travail bien fait lui venaient de ses parents qui l'ont toujours encouragés et appuyés.

Nouveaux Projets

Contenu des nouvelles attentes de Justice Canada qui a demandé qu'un plan d'affaires soit déposé d'ici le 31 octobre 2013 afin d'assurer notre financement transitoire pour 2013-2014, les projets suivants n'ont pas encore reçu d'approbation de financement. Par contre, nous sommes confiants que ces projets respectent les attentes des deux nouveaux piliers de Justice Canada.

Projet «Implantation d'un centre d'accès à la justice»

Toutes nos démarches effectuées durant l'année 2012–2013 ainsi que les nouveaux piliers de la Feuille de route nous ont amenés à réévaluer notre façon de desservir notre communauté acadienne et francophone. Notre voyage exploratoire, nous a convaincu de la différence qu'un centre de proximité de justice peut faire dans une communauté en centralisant toute l'information juridique nécessaire à un justiciable afin qu'il prenne une décision éclairée et être bien préparé lorsqu'il entre dans le système de justice. Par la suite, notre étude de faisabilité a confirmée que les centres de proximité du Québec sont la nouvelle façon de répondre aux attentes des justiciables mais surtout qu'un tel centre peut aider notre communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. C'est pourquoi nous déposerons une demande de fonds pour implanter le premier centre de proximité de justice en Nouvelle-Écosse. Nous espérons ouvrir les portes du centre d'ici la fin de 2014.

Projet «Répertoire des avocats pouvant offrir un service en français»

L'AJEFNE aimerait embaucher un/e chargé de projet afin de créer un répertoire complet des avocats et intervenants juridiques pouvant offrir un service en français. Il y a plus de 350 bureaux d'avocats à travers la province et en ce moment, nous comptons qu'une trentaine d'intervenants bilingues sur notre site internet. Le répertoire serait disponible en ligne mais aussi en version papier que nous pourrions remettre aux différents partenaires de la communauté acadienne et francophone de la province.

Journée du droit 2014

La journée du droit connaît un immense succès à chaque année. C'est pourquoi nous espérons pouvoir l'offrir encore en avril 2014. Plusieurs avocats se sont déjà montré intéressés à faire parti du comité organisateur. Nous pensons changer un peu les activités mais ce sera au comité et aux professeurs à décider de la nouvelle formule.

États financiers

au 31 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État de la situation financière	2
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5,6,7
Annexe des résultats des projet spéciaux	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'états des résultat et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principaux méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

McNeil Porter Héту
Licensed Public Accountants, Nova Scotia, Canada

Dartmouth, Nouvelle-Écosse
Le 27 septembre 2012

BILAN AU 31 MARS 2013

Actif

	2013	2012
Actif à court terme		
Trésorie	45 297 \$	18 676 \$
Créances (note 3)	41 643	25 182
Frais payés d'avance	1 000	1 000
	<u>88 140 \$</u>	<u>44 858 \$</u>

Passif

Passif à court terme		
Dettes de fonctionnement (note 4)	44 368 \$	10 227 \$
Contributions perçues d'avance	0	1 000
	<u>44 368</u>	<u>11 227</u>
Produits reporté (note 5)	17 444	9 878
	<u>61 812</u>	<u>21 105</u>

Actifs Net

Affectations internes	1 553	1 553
Non affecté	24 775	22 200
	<u>26 328</u>	<u>23 753</u>
	<u>88 140 \$</u>	<u>44 858 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

_____, Date



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
Produits			
Subventions fédérales	68 000 \$	68 000 \$	68 000 \$
Cotisations et divers	0	12 245	15 880
	<u>68 000</u>	<u>80 245</u>	<u>83 880</u>
Projets spéciaux (page 8)	110 551	102 985	112 209
	<u>178 551</u>	<u>182 230</u>	<u>196 089</u>
Charges			
Allocation des coûts de finance	2 000	4 448	1 754
Assurances	1 500	1 603	1 600
Cotisation	25	29	28
Déplacement et réunions	3 500	5 347	6 121
Divers	0	540	493
Frais bancaires	300	1 026	1 163
Frais professionnels et honoraires	2 800	3 350	4 672
Informatique	500	535	215
Locations et entretien de bureau	9 200	10 638	9 904
Matériel de bureau	1 100	1 929	1 870
Publicité et promotion	1 200	1 112	2 000
Salaires et avantages sociaux	44 375	45 051	47 713
Télécommunications	1 500	2 062	2 055
	<u>68 000</u>	<u>77 670</u>	<u>79 588</u>
Projets spéciaux (page 8)	110 551	102 985	113 303
	<u>178 551</u>	<u>180 655</u>	<u>192 891</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	0	2 575	3 198
Actif net au début de l'exercice	<u>23 753</u>	<u>23 753</u>	<u>20 555</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>23 753</u> \$	<u>26 328</u> \$	<u>23 753</u> \$

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Mouvements de trésorerie liés au fonctionnement :		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	2 575 \$	3 198 \$
Changement dans les postes à court terme :		
Diminution (augmentation) dans les créances	(16 661)	9 039
(Augmentation) dans frais payés d'avance	0	(425)
(Diminution) dans les dettes de fonctionnement	34 141	(551)
(Diminution) dans les contributions perçues d'avance	(1 000)	(1 500)
Augmentation dans les produits reportés	7 566	0
	<u>26 221</u>	<u>9 761</u>
Trésorerie, au début de l'exercice	18 676	8 915
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<u>45 297 \$</u>	<u>18 676 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

1. Objectif de l'organisme

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse constituée en vertu de la loi sur les corporations commerciales de la Nouvelle-Écosse, en date du 15 novembre 1994, est un organisme qui a pour mandat de valoriser et de promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. L'association est une organisation à but non lucratif telle que le définit l'alinéa 149(1) de la loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts fédéral et provinciaux.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b) Comptabilisation des produits

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Utilisation d'estimations

Lorsque la direction établit des états financiers selon les NCOSBL du Canada, elle fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivant:

Les montants présentés au titre des produits et des charges;

Les montants présentés au titre des actifs et des passifs;

Les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels.

La direction établit ses hypothèses en fonction d'un nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations si les circonstances et les hypothèses étaient différentes.

	2013	2012
3. Créances		
Comptes à recevoir	37 190 \$	17 988 \$
Taxe de vente harmonisée	4 653	7 194
	<u>41 843</u> \$	<u>25 182</u> \$
4. Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs divers	42 968 \$	6 507 \$
Sommes dues à des agences gouvernementales	1 400	3 720
	<u>44 368</u> \$	<u>10 227</u> \$
5. Produits reportés		
Brochure juridique	269 \$	269 \$
Immigration	9 362	9 362
Site Web	100	100
Journée du droit	147	147
Prévenir l'abus	7 566	0
	<u>17 444</u> \$	<u>9 878</u> \$



6. Instruments financiers

L'association utilise la gestion des risques pour suivre et gérer les risques découlant d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit et le risque de liquidité.

L'organisme n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de deux sources: La trésorerie et les créances. La trésorerie est déposés dans des grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

6. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions du gouvernement fédéral et provincial, des droits d'adhésion et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses dettes à l'échéance.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres dans la colonne comparative ont été reclassés afin d'accommoder la présentation pour l'année courante.

8. Dépendance économique

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est dépendante du financement du gouvernement fédéral pour son existence.

9. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.



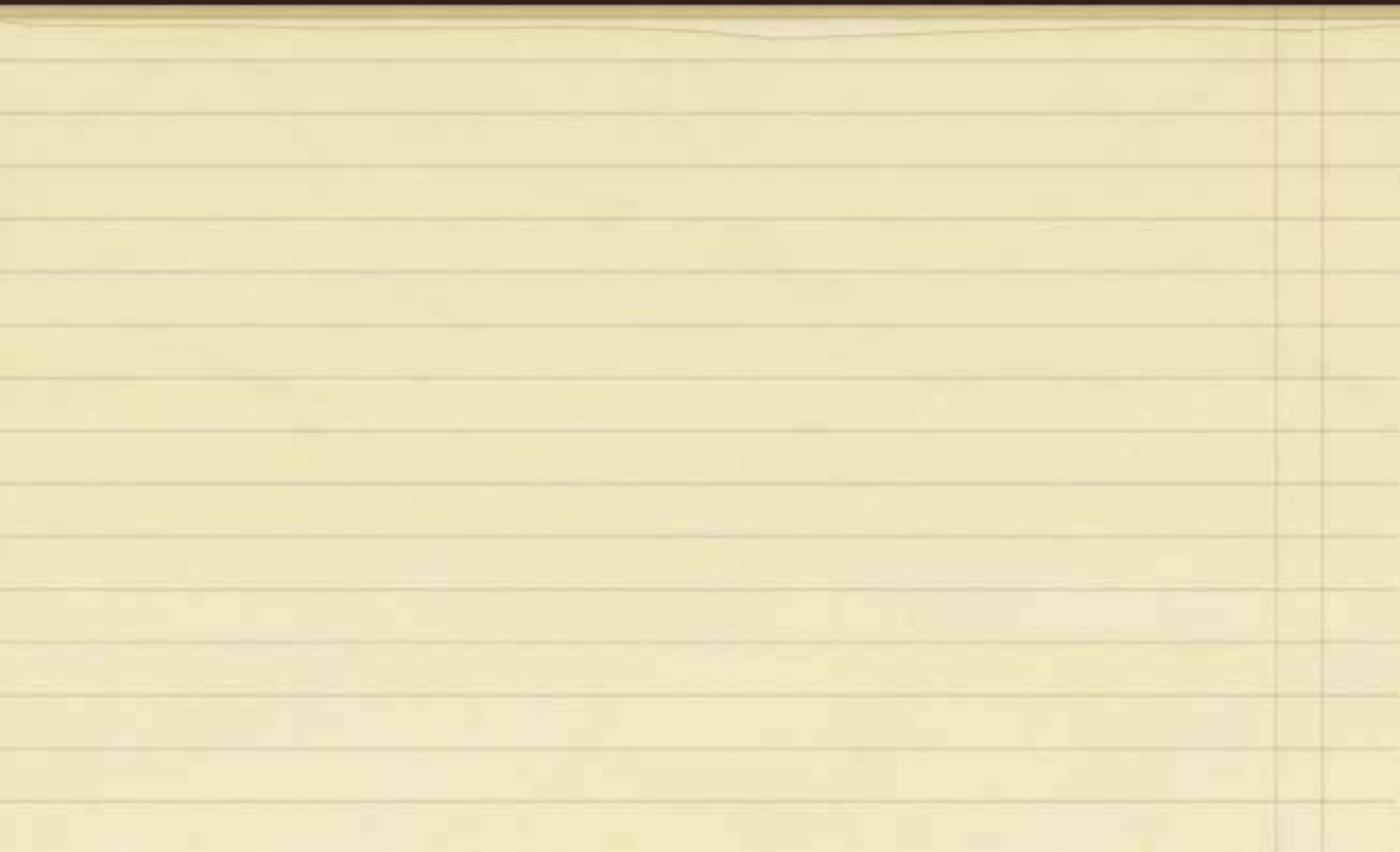
ANNEXE DES RÉSULTATS DES PROJETS SPÉCIAUX

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Cliquez Justice	Journée du Droit	Prévenir l'abus	Voyage Exploratoire	SNSVAC	Étude faisabilité	2013 Total	2012 Total
Produits								
Subventions fédérales et autres	6 500 \$	31 261 \$	14 434 \$	4 000 \$	16 340 \$	30 450 \$	102 985 \$	112 209 \$
Charges								
Salaires et avantages sociaux	0	12 533	0	0	6 133	5 000	23 666	62 645
Honoraires	5 000	2 000	6 402	0	6 267	20 000	39 669	20 459
Déplacements et repas	699	12 345	0	3 779	0	3 287	20 110	8 695
Frais professionnels	0	280	0	0	0	0	280	1 587
Publicité et promotion	0	3 454	0	0	3 590	427	7 471	6 927
Production	0	541	0	0	0	0	541	6 085
Matériel de bureau	0	51	0	0	0	0	51	1 726
Graphiste et impression	0	0	7 310	0	0	0	7 310	2 009
Téléphone et Informatique	476	57	0	21	0	213	767	2 776
Divers	325	0	722	200	350	1 523	3 120	394
	<u>6 500</u>	<u>31 261</u>	<u>14 434</u>	<u>4 000</u>	<u>16 340</u>	<u>30 450</u>	<u>102 985</u>	<u>113 303</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$	<u>(1 094)</u> \$



Notes





Notes



AJEFNE

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

54, rue Queen

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 1G3

Téléphone : (902) 433-2085 Télécopieur : (902) 433-0066

JURISTES@AJEFNE.NS.CA / WWW.AJEFNE.NS.CA

L'AJEFNE tient à remercier sincèrement le ministère de la Justice du Canada pour son appui financier important.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

